INITIALES·DU·MAIRE
0
INITIALES·DU·GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue en à la salle Marlène-Langlois, sise au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 14 janvier 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :
Madame Julie Ricard, mairesse
Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Est absente :
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Julie Ricard.

Est également présent :
Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire des prévisions budgétaires 2025

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du plan triennal 2025-2026-2027

3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024

4. DEMANDES SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE

6. TRÉSORERIE

6.1 Adoption de la liste de comptes du 14 janvier 2025

7. RAPPORTS DES COMITÉS/DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 Dépôt rapports des permis décembre 2024

8. RÈGLEMENTATION

8.1 Adoption du règlement 081-19 taxation 2025

8.2 Avis de motion, règlement no-115-7 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025 et les années subséquentes.

INITIALES·DU·MAIRE
1
INITIALES·DU·GREFFIER

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Embauche des surveillants de la patinoire

9.2 Embauche d'un journalier pour l'entretien de la patinoire

9.3 Versements quote-part de la MRC Arthabaska

9.4 Travaux dans l'emprise d'une route du ministère des Transports

9.5 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2025 dans notre municipalité

9.6 Formation SIMDUT et espaces clos

9.7 Appel d'offres de contrat pour l'entretien des aménagements paysagers

9.8 Appel d'offres de contrat pour la tonte de la pelouse des espaces publics

9.9 Nomination pour l'année 2025 de représentants pour le réseau Biblio CQLM

9.10 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE

2 ORDRE DU JOUR

25-0101 **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 PROCÈS-VERBAL

25-0102 **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0103

3.2 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2025 du 17 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 pour l'adoption du budget 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0104

3.3 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL 2025-2026-2027</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le procès-verbal du programme triennal d'immobilisation tel que déposé et renonce à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0105

3.4 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 <u>DEMANDES SPÉCIALES</u>

5 CORRESPONDANCE

6 TRÉSORERIE

25-0106 **6.1 ADOPTION DE LA LISTE DE COMPTES DU 14 JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 14 janvier 2025 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 14 janvier 2025, qui totalise un montant des déboursés de 307 183,29 $ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 RAPPORTS DES COMITÉS/DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 DÉPÔT RAPPORTS DES PERMIS DÉCEMBRE 2024

8 RÈGLEMENTATION

25-0107 **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 081-19 TAXATION 2025**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Marlène Langlois lors de la séance du 17 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette séance extraordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le règlement de taxation 81-19 pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0108 **8.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO-115-7 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2025 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES.**

Avis de motion au règlement 115-7 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques, est donné par Madame Marlène Langlois.

9 AFFAIRES NOUVELLES

25-0109

9.1 EMBAUCHE DES SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir un service de surveillance du local des loisirs et des aires de glace pour la saison 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises par madame Élisabeth Boucher, coordonnatrice aux loisirs ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche de journaliers à temps partiel pour la surveillance du local des loisirs en vue de la saison 2024-2025 pour compléter l'équipe en place ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soient embauchés Novalee Lemire, Dédrick Jacques à titre de surveillants du local des loisirs et aires de glace pour la saison 2024-2025 ;

QUE le salaire octroyé est le salaire minimum en vigueur majoré de 0,25 $ de l'heure, plus 0,10 $ par année d'ancienneté ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0110

9.2 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QU'il faille remplacer le journalier attitré à la maintenance des aires de glace pour la saison 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée en décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

Procéder à l'embauche temporaire de Monsieur Tommy Mondoux pour l'entretien des aires de glaces ;

QUE son salaire soit établi selon la grille du taux horaire en vigueur 2025 pour le poste de journalier ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0111

9.3 VERSEMENTS QUOTE-PART DE LA MRC ARTHABASKA

CONSIDÉRANT le tableau des échéances de paiement de la quote-part à la MRC Arthabaska suivant :

Date échéances	Montant de la quote-part
1 février 2025	65 865,00 $
1er avril 2025	16 342,00 $
1er mai 2025	65 865,00 $
1er août 2025	65 865,00 $
1er octobre 2025	8 172,00 $

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

D'autoriser le paiement de la quote-part MRC Arthabaska aux montants et dates établis ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0112

9.4 TRAVAUX DANS L'EMPRISE D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2025, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports et que les autorisations ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2025 ;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et dans les délais prescrits ;

QUE la Municipalité nomme monsieur Gervais Pedneault, inspecteur municipal, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par pour lesdits travaux ;

QUE la Municipalité nomme monsieur Simon Boucher, directeur général, à titre de représentant substitut autorisé à signer les documents soumis par le ministère des Transports pour lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0113

9.5 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

De déclarer que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à :
Portez fièrement le ruban de la persévérance scolaire, à participer au mouvement régional d'encouragement Tope là ! et de tenir une exposition éphémère extérieure des cohortes 2024-2025 des finissants résidants sur notre territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0114

9.6 <u>FORMATION SIMDUT ET ESPACES CLOS</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer un environnement de travail sécuritaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de procéder à une mise à jour en lien avec la gestion des matières dangereuses et des espaces clos ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit accepté le déboursé pour les formations SIMDUT et espace clos au coût de 1500 $ pour ces 2 formations offertes par le groupe Accisst.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0115

9.7 <u>APPEL D'OFFRES DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS</u>

CONSIDÉRANT la charge de travail que représente l'entretien des aménagements paysagers en période estivale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

D'autoriser le directeur général à lancer l'appel d'offres pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0116

9.8 APPEL D'OFFRES DE CONTRAT POUR LA TONTE DE LA PELOUSE DES ESPACES PUBLICS

CONSIDÉRANT que le contrat pour la tonte des pelouses prenait fin en octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

D'autoriser le directeur général à lancer l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien des pelouses des espaces publics pour 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0117

9.9 NOMINATION POUR L'ANNÉE 2025 DE REPRÉSENTANTS POUR LE RÉSEAU BIBLIO CQLM

CONSIDÉRANT la convention de service intervenue entre la municipalité et le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12.0 de la convention, le Conseil municipal doit nommer par résolution deux représentants officiels de la municipalité, un répondant et un coordonnateur ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie procède à une révision annuelle des représentants désignés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soient désignées mesdames Mélanie Guenet répondante et Marthe Désilets coordonnatrice à titre de représentantes de la municipalité pour le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0118

9.10 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 % ;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 % ;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine ;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

DE demander au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel :

DE mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars ;

DE conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QU'une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel, au député de la circonscription de Drummond–Bois-Francs, Monsieur Sébastien Shneeberger, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Madame Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Monsieur Jacques Demers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présidente Madame Julie Ricard fait la levée de la séance, il est 19 h 43.

Julie Ricard, mairesse	**Simon Boucher, directeur général et greffier-trésorier**